



Le Directeur académique des services de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

s/c

Mesdames et Messieurs les IEN

Nancy, le 2 mars 2012

Objet : Organisation des stages de remise à niveau proposés aux élèves présentant en fin d'école primaire des difficultés en français ou en mathématiques.

affaire suivie par
Dominique VEILLON-PERRIN
Martine MAGUIN

Téléphone
03 83 93 56 03
03 83 93 56 20
Fax
03.83.93.56.55

Mél.
ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr
martine.maguin@ac-nancy-metz.fr

4 rue d'Auxonne
CS 74222
54042 Nancy cedex

Pour venir en aide aux élèves qui rencontrent des difficultés en mathématiques et français sur la fin du cycle 3, en complément des heures d'aide personnalisée, les stages de remise à niveau CM1 et CM2 sont reconduits. Ils connaissent un réel succès et emportent largement l'adhésion des familles.

Les stages se dérouleront :

- **pendant les vacances de printemps** : du mardi 10 avril au vendredi 13 avril 2012 et du lundi 16 avril au vendredi 20 avril 2012
- **la première semaine des vacances d'été** : du lundi 9 juillet au vendredi 13 juillet 2012
- **la dernière semaine des vacances d'été** : du lundi 27 août au vendredi 31 août 2012

Plusieurs écoles pourront se regrouper sous la coordination de l'Inspecteur de la circonscription.

L'objectif est d'aider les élèves à surmonter leurs difficultés par un travail de remise à niveau. Par groupe de six élèves maximum, il leur sera proposé un module de 3 heures par jour sur 5 jours, soit 15 heures (la 1ère semaine des vacances de printemps 2012 ne compte toutefois que 4 jours).

Le service est gratuit pour les parents dont l'accord sera préalablement recueilli.

Repérage des élèves :

Ces stages doivent s'articuler, dans toute la mesure du possible, avec les actions mises en place au sein de l'école. Il importe que les enseignants disposent d'un maximum d'informations concernant les difficultés des élèves pris en charge.

Modalités organisationnelles :

Vous prendrez l'attache du maire ou du président de la communauté de communes ou du syndicat intercommunal scolaire pour arrêter le lieu d'implantation des stages.



Comme les années passées, la mise en place de ce dispositif s'appuiera sur des enseignants du premier degré (de préférence, mais pas exclusivement du groupe scolaire concerné) volontaires et rémunérés par les services académiques en heures supplémentaires effectives défiscalisées. Les enseignants remplaçants et les enseignants sur poste spécifique peuvent également participer à l'encadrement.

Il vous appartient de recenser les enseignants volontaires. Si le nombre de volontaires dépasse vos besoins, vous en informerez l'IEN de la circonscription en précisant si la personne est prête à se déplacer pour encadrer un stage sur un autre lieu. Il ne sera versé aucune indemnité de déplacement pour les enseignants encadrant les stages de remise à niveau.

Afin d'organiser au mieux ces stages pour les vacances de printemps, je vous remercie de compléter le document joint.

• Calendrier :

- Retour du document à l'IEN pour **le vendredi 16 mars 2012**
- Validation IEN impérativement pour **le mardi 20 mars 2012**, retour à l'école pour la mise en application et copie D.S.D.E.N – 2 DOS III.

signé

Philippe PICOCHÉ